

Etablissement scolaire de Neyruz

Brochure d'informations générales

Année scolaire 2024-2025



Ecole enfantine et primaire

**Ecole Terre-Lune
Route de Romont 6-8
1740 Neyruz FR**



Ecole : 026 916 15 60
Secrétariat scolaire : 026 916 15 77



<http://ecole-terre-lune.ch/>
www.neyruz.ch

Mot du directeur de l'école

Chers Parents,

En ce début de vacances, nous avons le plaisir de vous proposer notre bulletin d'informations pour l'année scolaire 2024/2025. Ce bulletin est accessible en tout temps sur le site internet de l'école.

Cette brochure contient les informations utiles relatives aux classes de 1H à 8H. C'est pourquoi nous vous recommandons de la lire attentivement. Vous pourrez vous y référer tout au long de l'année scolaire tout comme au site internet de l'école.

Je précise que c'est **le calendrier scolaire qui se trouve dans cette brochure qui fait foi** pour notre école. Le calendrier qui se trouve sur le site de l'Etat est un calendrier général qui ne tient pas compte de la spécificité des régions et cercles scolaires.

J'attire votre attention sur la date du **lundi 10 mars 2025** où les élèves auront congé en raison d'une journée pédagogique pour les enseignants de notre établissement.

Il y a quelques changements au niveau de l'équipe. Les enseignantes ci-après quittent notre école, souhaitant dorénavant ne se consacrer plus qu'à l'enseignement des AC :

- Mme Claudine Grandgirard, qui enseignait chez nous depuis 32 ans ;
- Mme Joséphine Chevalley, qui était arrivée en 2020.

Je les remercie pour leur précieux travail effectué dans notre école et leur souhaite bon vent pour la suite.

Il y aura donc de nouveaux visages à la rentrée scolaire :

- Mme Alice Noisy, qui enseignera en 5HA avec Mme Nadia Piller et en 7-8H avec Mme Marion Pillonel ;
- Mme Isaline Ruf, qui enseignera en 4H avec Mme Valérie Rudaz ;
- Mme Magali Monneron, qui enseignera en 3H avec Mme Annick Appetito.

Je souhaite la bienvenue à ces nouvelles enseignantes et beaucoup de plaisir dans notre établissement.

Il y a également quelques modifications dans l'organisation des duos pédagogiques :

- Mme Flavia Nadot travaillera avec Mme Joyce Ansermot en 1-2H ;
- Mmes Sylvie Bersier et Claire Künzi Pivetaud formeront un nouveau binôme en 1-2H tout comme Mmes Sylvie Abel et Nathalie Imstepf ;
- Mme Melissa Alborghetti enseignera en 3H en collaboration avec Mme Marion Dubost.

Après une année d'utilisation satisfaisante de l'application Klapp pour la communication entre les enseignants et les parents, nous allons poursuivre dans ce fonctionnement. Les parents des nouveaux élèves recevront un courrier à la rentrée afin de pouvoir créer leur compte.

Je remercie les autorités communales, le conseil des parents, la secrétaire scolaire, l'équipe de conciergerie et d'édilité et tous les enseignants pour leur travail et leur soutien précieux.

Je remercie les parents et les élèves pour leur collaboration et leur confiance.

Je souhaite à tous un bel été et vous adresse, Chers parents, mes cordiales salutations.

Michel Pochon
Directeur

Table des matières

Marche de rentrée	5
Calendrier scolaire 24-25 (vacances et congés) et <i>autres dates connues</i>	6
Carnaval.....	7
Horaire journalier classes enfantines (1H et 2H)	7
Alternance pour les 3H et 4H	8
Calendrier de l'éducation physique et sportive (EPS).....	9
Retards	11
Maladie.....	11
Présence des parents dans le périmètre scolaire.....	12
Relations enseignants - parents	12
Classes – titulaires	13
Règles de vie de l'école et conséquences	14
Contacts utiles	15
Conseil des parents	16
Matériel et fournitures scolaires.....	17
Tenue vestimentaire.....	17
Téléphones portables et montres connectées	18
Devoirs.....	18
Bulletin scolaire	18
Congé - demande.....	19
Jours joker	19
Catéchisme - responsables	20
Dispense d'enseignement religieux confessionnel.....	20
Activités sportives.....	20
Abonnement aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises	21
Prophylaxie dentaire.....	21
Collations.....	21

Clinique dentaire	22
Education sexuelle	22
Verrues	22
Epidémie de poux	22
Cours de langue et culture d'origine (LCO)	23
Compensation des désavantages.....	24
TSS (travailleur social en milieu scolaire)	24
Services auxiliaires (SLPPI)	25
Service de psychologie.....	25
Service de logopédie.....	25
Service de psychomotricité.....	25
Pedibus.....	26
Accès à l'école	26
Sécurité routière.....	27
Objets trouvés	28
Devoirs accompagnés	28
Bibliothèque scolaire	29
Accueil extra-scolaire.....	30
Activités extra-scolaires et sportives.....	30
Travailleur social de rue.....	30



Afin de faciliter la lecture, nous avons opté pour l'utilisation du masculin générique.

Rentrée scolaire 2024

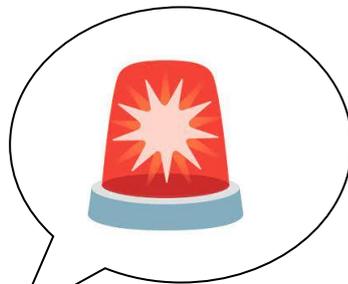
Toutes les classes **sauf les 1H** : **JEUDI 22 AOÛT 2024 à 08h00**

(Accueil et brève partie officielle d'une quinzaine de minutes à laquelle les parents sont les bienvenus)

Les 1H : **JEUDI 22 AOÛT 2024 à 13h35**

Attention : il n'y a pas d'alternance pour les 3-4^H ce jour-là.

Il en sera de même pour la rentrée de l'année prochaine qui aura lieu le jeudi 28 août 2025



Marche de rentrée

Si le temps le permet, une marche se déroulera durant la journée du **vendredi 23 août 2024** pour les enfants de **3H à 8H**.

Si la sortie a lieu, veuillez prévoir un pique-nique (sandwich, saucisse ou cervelas mais pas de tranches de viande) et, en fonction de la météo, de la crème solaire et une casquette.

De plus amples informations vous seront transmises le jour de la rentrée scolaire.

Calendrier scolaire 24-25 (vacances et congés) et autres dates connues

Merci de prévoir vos vacances en tenant compte du calendrier scolaire.



Légendes :

VACANCES ET CONGES

AUTRES DATES

	Août						Septembre						
Début de l'année scolaire :	LU		5	12	19	26	LU	2	9	16	23	30	
22 août	MA		6	13	20	27	MA	3	10	17	24		
<i>Marche de la rentrée pour les 3-8H : 23 août</i>	ME		7	14	21	28	ME	4	11	18	25		
	JE	1	8	15	22	29	JE	5	12	19	26		
	VE	2	9	16	23	30	VE	6	13	20	27		
	Octobre						Novembre						
Vacances d'automne :	LU		7	14	21	28	LU		4	11	18	25	
14 au 25 octobre	MA	1	8	15	22	29	MA		5	12	19	26	Toussaint :
	ME	2	9	16	23	30	ME		6	13	20	27	1er novembre
	JE	3	10	17	24	31	JE		7	14	21	28	<i>Marché des lumières :</i>
	VE	4	11	18	25	VE	1	8	15	22	29	<i>30 novembre</i>	
	Décembre						Janvier						
Vacances de Noël :	LU	2	9	16	23	30	LU		6	13	20	27	
23 décembre au 3 janvier	MA	3	10	17	24	31	MA		7	14	21	28	
<i>Loto des enfants : DI 8 décembre</i>	ME	4	11	18	25	ME	1	8	15	22	29	Vacances de Noël :	
	JE	5	12	19	26	JE	2	9	16	23	30	23 décembre au 3 janvier	
	VE	6	13	20	27	VE	3	10	17	24	31		
	Février						Mars						
	LU		3	10	17	24	LU	3	10	17	24	31	Vacances de Carnaval :
	MA		4	11	18	25	MA	4	11	18	25	3 au 7 mars	
	ME		5	12	19	26	ME	5	12	19	26	Journée pédagogique :	
Carnaval :	JE		6	13	20	27	JE	6	13	20	27	10 mars	
28 février	VE		7	14	21	28	VE	7	14	21	28	<i>Camp de ski 5-6H : LU 31 mars au VE 4 avril</i>	
	Avril						Mai						
<i>Camp de ski pour les 5-6H : du LU 31 mars au VE 4 avril</i>	LU		7	14	21	28	LU		5	12	19	26	1er mai
<i>Visite dentaire : 15 avril</i>	MA	1	8	15	22	29	MA		6	13	20	27	Vacances de Pâques :
Vacances de Pâques :	ME	2	9	16	23	30	ME		7	14	21	28	18 avril au 2 mai
18 avril au 2 mai	JE	3	10	17	24	JE	1	8	15	22	29	<i>Visite dentaire : 9 mai</i>	
	VE	4	11	18	25	VE	2	9	16	23	30	Ascension :	
												29 et 30 mai	
	Juin						Juillet						
Lundi de Pentecôte :	LU	2	9	16	23	30	LU		7	14	21	28	Fin de l'année scolaire :
9 juin	MA	3	10	17	24	MA	1	8	15	22	29	4 juillet	
	ME	4	11	18	25	ME	2	9	16	23	30	Reprise de l'année	
Fête-Dieu	JE	5	12	19	26	JE	3	10	17	24	31	scolaire :	
19 et 20 juin	VE	6	13	20	27	VE	4	11	18	25	28 août 2025		

Précisions :

Comme mentionné dans les calendriers scolaires de la DFAC, un jour de congé est à disposition des cercles scolaires. A Neyruz, traditionnellement, ce jour est validé le lendemain du jeudi de la Fête-Dieu (pont de la Fête-Dieu).



Une autre tradition est celle du **1er mai** : les enfants des écoles primaires ont congé pour pouvoir aller chanter. Cette année, ce jour-là fait partie des vacances de Pâques.

Les élèves auront également congé le lundi 10 mars en raison de la journée pédagogique des enseignants.

D'autres dates marquant la vie de l'école seront communiquées dès qu'elles seront connues.

Carnaval

🎉 Il est de retour ! 🎉

Le 28 février 2025, le Carnaval de Neyruz, organisé par le Conseil des parents, fait son grand retour avec son cortège festif, la traditionnelle mise à feu du Rabbabou, et une soirée mémorable à l'Aigle Noir.

Pour faire de cet événement un succès, nous avons besoin de volontaires ! Une communication détaillée sera envoyée au début de l'année scolaire 2024.

Votre aide est essentielle pour que la fête soit belle !

🌟 Rejoignez-nous et participez à la magie du Carnaval de Neyruz 2025 ! 🌟"

Horaire journalier classes enfantines (1H et 2H)

Les élèves doivent impérativement respecter les horaires scolaires.

HORAIRE 1-2H	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00-11h40	1H + 2H	2H	1H	2H	1H + 2H
11h40-13h35	PAUSE DE MIDI				
13h35-15h15	2H	2H	CONGE	1H	2H

Horaire journalier classes primaires (3H à 8H)

Les élèves doivent impérativement respecter les horaires scolaires.

HORAIRE 3-8H	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00-11h40	Sonnerie à 07h55				
11h40-13h35	PAUSE DE MIDI				
13h35-15h15	Sonnerie à 13h30		CONGE		Sonnerie à 13h30

Alternance pour les 3H et 4H

- Congé mardi matin ou jeudi matin pour les 3H (selon la liste transmise avec la répartition des classes).
- Congé mardi après-midi ou jeudi après-midi pour les 4H (selon la liste transmise avec la répartition des classes).

Vu la complexité de la répartition des classes, nous prenons note de vos souhaits qui seront pris en compte **dans la mesure du possible**.

Délai pour la remise de vos demandes pour l'année scolaire 2025-2026 : 30 avril 2025, au plus tard.

Calendrier de l'éducation physique et sportive (EPS)

Les leçons d'éducation physique se déroulent dans la halle de gymnastique. Les élèves doivent emporter leur tenue dans un sac. Les chaussures doivent avoir une semelle claire et propre.

Les leçons sont suivies d'une douche obligatoire (sauf pour l'école enfantine).

Pour être dispensé d'éducation physique ou de douche, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

Classes	Jour	Horaire
1H A+D	Mercredi	08h00 - 09h40
1H B+C	Mercredi	10h00 - 11h40
2H A+B	Mardi	08h00 - 09h40
2H C+D	Mardi	10h00 - 11h40
3H A+B	Vendredi	13h35 - 15h15
4HA	Vendredi	08h00 - 09h40
4HB	Vendredi	10h00 - 11h40
5HA	Jeudi	08h00 - 09h40
5HB	Jeudi	10h00 - 11h40
6HA	Jeudi	13h35 - 15h15
6HB	Mardi	13h35 - 15h15
7H	Lundi	10h00 - 11h40
7-8H	Lundi	08h00 - 09h40
8H	Lundi	13h35 - 15h15

Calendrier des cours de natation pour les 2H à 8H

Les élèves de 2H à 8H suivront des cours de natation à la piscine de Cottens le lundi après-midi et le mardi après-midi de 13h45 à 14h30. Le trajet se fera en train dont le départ est prévu à 13h18.

Le rendez-vous est prévu à 13h05 dans la cour de l'école (devant l'entrée principale) ou à 13h10 directement à la gare. Un coupon vous sera remis pour connaître le lieu de rendez-vous de votre enfant.

Lundi		
4HA et 5HB	4HB et 6HB	2HA, 2HB, 2HC, 2HD
26 août 24	2 septembre 24	17 mars 25
9 septembre 24	16 septembre 24	24 mars 25
23 septembre 24	30 septembre 24	31 mars 25
7 octobre 24	28 octobre 24	7 avril 25
4 novembre 24	11 novembre 24	14 avril 25
18 novembre 24	25 novembre 24	5 mai 25
2 décembre 24	9 décembre 24	12 mai 25
16 décembre 24	6 janvier 25	19 mai 25
13 janvier 25	20 janvier 25	26 mai 25
27 janvier 25	3 février 25	2 juin 25
10 février 25	17 février 25	16 juin 25
24 février 25	10 mars 25	23 juin 25

Mardi				
3HA et 3HB	5HA et 6HA	8H	7-8H	7H
27 août 24	3 septembre 24	18 février 25	18 février 25	25 février 25
10 septembre 24	17 septembre 24	25 février 25	11 mars 25	18 mars 25
24 septembre 24	1er octobre 24	11 mars 25	25 mars 25	1er avril 25
8 octobre 24	29 octobre 24	18 mars 25	8 avril 25	15 avril 25
5 novembre 24	12 novembre 24	25 mars 25	6 mai 25	13 mai 25
19 novembre 24	26 novembre 24	1er avril 25	20 mai 25	27 mai 25
3 décembre 24	10 décembre 24	8 avril 25	3 juin 25	3 juin 25
17 décembre 24	7 janvier 25	15 avril 25	10 juin 25	10 juin 25
14 janvier 25	21 janvier 25	6 mai 25	17 juin 25	17 juin 25
28 janvier 25	4 février 25	13 mai 25	24 juin 25	24 juin 25
11 février 25		20 mai 25	1er juillet 25	1er juillet 25
		27 mai 25		

Quelques règles à respecter impérativement :

- Pour les garçons : port d'un maillot de bain serré (short de bain interdit) ;
- Pour les filles : port d'un maillot de bain une pièce ;
- Bijoux : interdits ;
- Se munir d'un bonnet de bain en caoutchouc (obligatoire) et d'un linge de bain ;
- Une boisson et un goûter pour la fin du cours sont toujours les bienvenus ;
- En cas de verrues plantaires, les élèves porteront des chaussettes spéciales ;
- En cas de mauvais temps, les enfants emporteront un bonnet.

Calendrier des AC

Classes	Jour	Horaire
3HA	Mercredi	08h00 - 09h40
3HB	Mercredi	10h00 - 11h40
4HA	Mardi	08h00 - 09h40
4HB	Mardi	10h00 - 11h40
5HA	Lundi	13h35 - 15h15
5HB	Mardi	13h35 - 15h15
6HA	Lundi	08h00 - 09h40
6HB	Lundi	10h00 - 11h40
7H	Vendredi	08h00 - 10h50
7-8H	Jeudi	10h50 - 11h40
	Jeudi	13h35 - 15h15
8H	Vendredi	10h50 - 11h40
	Vendredi	13h35 - 15h15

Retards

Pour des raisons de sécurité, nous serons stricts face aux retards. En cas de retards répétés d'un élève, et après plusieurs avertissements aux parents, une dénonciation sera effectuée auprès de la Préfecture de la Sarine.

Maladie

En cas d'absence, veuillez avertir l'enseignant de votre enfant par le biais de l'application Klapp.

Si vous n'arrivez pas à l'atteindre, nous vous prions de faire part de cette absence à l'un de ses collègues ou laisser un message sur le répondeur de l'école ( 026 916 15 60).

Les absences pour cause de rendez-vous chez le médecin ou autres doivent être annoncées au minimum 3 jours à l'avance (sauf urgences).

Présence des parents dans le périmètre scolaire

Afin de favoriser l'autonomie des élèves et de respecter le travail des enseignants, les règles suivantes s'adressent aux personnes qui accompagnent ou viennent chercher les enfants à l'école.

- **Avant l'école** : les parents quittent le périmètre scolaire au plus tard à la première sonnerie (7h55 et 13h30) à l'exception des parents des 1H jusqu'aux vacances d'automne au plus tard.
- **Après l'école** : les parents ne pénètrent dans le périmètre scolaire qu'après la sonnerie (11h40 et 15h15) à l'exception des parents des 1H jusqu'aux vacances d'automne au plus tard.

Merci de transmettre ces informations aux personnes (grands-parents, mamans de jours, ...) qui s'occupent de vos enfants.

Le personnel de l'AES, les personnes intervenant dans l'école, les conducteurs/trices du Pédibus et le personnel communal sont autorisés à accéder au périmètre scolaire.

Des situations exceptionnelles et particulières peuvent être discutées avec les enseignants et/ou la direction d'école.

Relations enseignants - parents

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école-famille » soient placés sous le signe de la confiance, de la franchise et de la critique constructive.

Un contact direct est toujours souhaité et préférable. Toutefois, l'école privilégie la communication par Klapp et par email pour toute transmission d'informations générales.

Nous sommes toujours ouverts à vos questions, remarques ou suggestions.

Vous pouvez à tout moment vous informer de la situation scolaire de votre enfant en prenant un rendez-vous avec son enseignant.

Pour tout problème, veuillez-vous adresser d'abord aux enseignants concernés et, si besoin, à la direction (dir.ep.neyruz@edufr.ch).

Merci de penser à nous communiquer vos changements d'adresse à ecole@neyruz.ch.

Classes – titulaires

Classes	Titulaire(s)	
1-2HA	Valérie Chastonay	Aline Noser
1-2HB	Nathalie Imstepf	Sylvie Abel
1-2HC	Sylvie Bersier	Claire Künzli Pivetaud
1-2HD	Flavia Nadot	Joyce Ansermot
3HA	Mélissa Alborghetti	Marion Dubost
3HB	Annick Appetito	Magali Monneron
4HA	Cindy Pasquier	
4HB	Valérie Rudaz	Isaline Ruf
5HA	Justin Defaut	
5HB	Nadia Piller	Alice Noisy
6HA	Sylvie Martin	Valérie Savoy
6HB	Florence Morel	
7H	Alexandros Theodorou	Nadia Piller
7-8H	Marion Pillonel	Alice Noisy
8H	Patrick Lipp	Rachel Pernet
ACM/ACT	Aline Deschenaux Overney	Magali Baour
	Pernet Rachel	Marion Dubost

Règles de vie de l'école et conséquences



→ *Je réfléchis à mon acte, je discute avec la personne concernée et l'adulte, je m'excuse et je « répare ».*



- vouvoiement dès
l'école primaire
- formules de politesses
- ...
→ *Je reformule de
manière adéquate.*



→ *Après discussion,
l'enseignant décidera de
la conséquence.*



→ *Je répare, je nettoie et
je paie si nécessaire.*



→ *Je réfléchis avec
l'adulte et je corrige mon
acte.*



→ *Sans mes affaires de
gym, je ne fais pas la
gym. Pour le reste,
l'enseignant décide de
la conséquence.*

Les conséquences seront appliquées selon la situation et toujours sous la supervision d'un adulte.

Selon la nécessité et la fréquence, une discussion avec les parents sera entreprise.

Contacts utiles

<p>Terre-Lune</p>	<p>Ecole enfantine et primaire Route de Romont 6-8 1740 Neyruz / FR</p> <p> 026 916 15 60</p> <p> http://ecole-terre-lune.ch/</p>
<p>Directeur</p>	<p>Michel Pochon</p> <p> 026 916 15 59  079 788 21 88</p> <p> dir.ep.neyruz@edufr.ch</p>
<p>Secrétariat</p>	<p>Fabienne Mazonauer</p> <p> 026 916 15 77</p> <p> ecole@neyruz.ch</p> <p><i>Présence :</i> <i>Lundi et jeudi toute la journée</i> <i>Mardi après-midi</i></p>
<p>Inspectrice scolaire</p>	<p>Virginie Milan Inspectorat scolaire SEnOF Rte André-Piller 21 1762 Givisiez</p> <p> 026 305 12 34</p> <p> virginie.milan@fr.ch</p>
<p>TSS Travailleur Social en milieu Scolaire</p>	<p>Luc Sciboz</p> <p> 026 916 15 69</p> <p> luc.sciboz@edufr.ch</p> <p><i>Présence sur site :</i> <i>Lundi et jeudi toute la journée</i></p>



CONSEIL DES PARENTS
NEYRUZ

Conseil des parents

Le Conseil des parents est une commission composée de 6 représentant-e-s des parents d'élèves, du/de la conseiller/ère communal/e responsable de la formation, du directeur de l'école, d'un-e représentant-e du corps enseignant et de la secrétaire de l'école.

Sa mission est :

- de s'engager pour le bien des enfants en faisant le lien entre les parents et l'école
- d'organiser des récoltes de fonds pour soutenir les camps et autres activités (loto des enfants, ventes de sapins et de jus de pomme, fêtes, marchés, ...)
- de s'investir dans la vie de l'école en participant à diverses activités (marche de rentrée, clôture scolaire, ...)
- d'effectuer certaines tâches sur délégation du Conseil communal

Le Conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Fonction	Prénom, nom
Président	M. Bernard Kolly
Vice-présidente	Mme Véronique Sordet
Autres membres	M. Denis Hernandez
	M. Marco Lattuada
	Mme Evelyne Lötscher
	Mme Valérie Michel Dousse
	Mme Sophie Sacau Forray
Directeur de l'école	M. Michel Pochon
Déléguée du corps enseignant	Mme Aline Noser
Collaboratrice administrative scolaire	Mme Fabienne Mazenauer



Vous pouvez contacter le Conseil des parents via : conseildesparents@neyruz.ch

Matériel et fournitures scolaires

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du mois de décembre 2017, les parents fourniront le matériel ci-après (il est vivement conseillé de noter les nom et prénom de l'enfant sur son matériel) :

EFFETS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

- Chaussons
- Sac d'école
- Plumier (trousse), dès la 3H

MATÉRIEL POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT

- Chaussures pour la salle de sport (pas de semelles noires ou foncées)
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation, dès la 2H
- Tenues adaptées aux différents sports

MATÉRIEL POUR LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET LES ARTS VISUELS

- Tablier

MATÉRIEL PARTICULIER

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H
- Articles de soins personnels et d'hygiène

Tout le reste du matériel sera fourni par l'école et restera dans les salles de classe. Chaque élève sera responsable du matériel reçu. En cas de dégât ou de perte, le remplacement du matériel sera à la charge des parents.

Tenue vestimentaire

Les élèves adoptent une tenue vestimentaire adaptée à leur âge et à leur travail d'élèves. En cas de tenue jugée inadéquate, l'enseignant contactera les parents.

Téléphones portables et montres connectées

Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser un téléphone portable ni une montre connectée à l'école, dans les bâtiments et dans la cour, ainsi qu'à l'extérieur de l'école lors d'activités organisées par l'école (visites, course d'école, etc.). Les téléphones portables et les montres connectées doivent rester éteints dans les sacs.

En cas de non-respect de ces consignes, le téléphone et/ou la montre connectée seront confisqués durant le temps scolaire.

Devoirs

Les devoirs sont inscrits dans le carnet journalier, dans la case du jour où ils doivent être remis à l'enseignant.

L'enfant qui prend son sac d'école à midi pour faire ses devoirs doit avoir ses affaires en classe l'après-midi.

Concernant la durée des devoirs, le travail hebdomadaire à la maison ne devrait pas dépasser 60 minutes en 3-4H, 90 minutes en 5-6H et 120 minutes en 7-8H.

Il est important de préciser que ces durées dépendent du rythme de chaque élève. Cependant, n'insistez pas, si pour une raison ou une autre, un soir « rien ne va » ! L'agenda est également un lien entre les parents et l'enseignant. N'hésitez pas à y inscrire vos messages.

Bulletin scolaire

Un bulletin scolaire est établi pour chaque enfant scolarisé.

Document officiel de communication destiné aux parents, le bulletin scolaire est établi lors de la première admission de l'enfant à l'école, soit en 1H. Il est remis à chaque fin de semestre. Par leur signature, les parents attestent en avoir pris connaissance ; ils le retournent à l'enseignant/e dans le délai prévu par l'école.

Des informations détaillées du parcours scolaire de l'élève sont accessibles à l'adresse :

<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-09/parcours-scolaire.pdf>



Congé - demande

En s'appuyant sur les directives de la DFAC, nous vous rappelons que vous devez respecter strictement le calendrier scolaire et que par conséquent des congés ne seront plus accordés pour des motifs de vacances. Des situations exceptionnelles peuvent toujours être discutées et les décisions seront prises par le Directeur. Toutes les demandes doivent être écrites, motivées et transmises 3 semaines avant la date du congé demandé en utilisant le formulaire qui se trouve sur le lien suivant :

https://neyruz.friweb.ch/sites/neyruz/files/2019-09/Formulaire%20demande_conge%CC%81-forme%20manuscrite.pdf
(demande de congé)



Jours joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (excursions, courses d'école, classes vertes, semaines thématiques, voyages d'étude, camps, journées sportives ou culturelles) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement (ndlr **les enseignants concernés) de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance**.**

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

En cas de non-respect du délai mentionné à l'**alinéa 5**, les demandes seront refusées.

Catéchisme - responsables

Catéchisme	Responsables
3H	Annick Biemann
4H	Cindy Prélaz
5H	Annick Biemann Martine Aebischer
6H	Annick Biemann
7H	Nadia Macor
8H	Nadia Macor
Catéchisme réformé	Sophie Campiche

Dispense d'enseignement religieux confessionnel

Si vous souhaitez que votre enfant soit dispensé d'enseignement religieux confessionnel (catholique ou réformé), veuillez effectuer une demande écrite à l'aide d'un formulaire que vous trouverez sur le site de l'école – Renonciation à l'enseignement religieux :

<https://neyruz.friweb.ch/fr/documents-telechargeables>

Sauf avis contraire écrit des parents, la renonciation reste valable jusqu'en 8^H.



Activités sportives

Des sorties à ski, à la patinoire ou autres peuvent être organisées. Les informations seront transmises par les enseignants dès les dates connues.

Les dates seront communiquées sur le site internet de l'école.

Le camp de ski pour les 5-6H est organisé tous les deux ans, en alternance avec le camp vert pour les 3-4H. En 2024-2025, les 5-6H partiront en camp de ski, du 31 mars au 4 avril 2025, à Haute-Nendaz. Les informations utiles seront transmises par les enseignants le moment venu.

En fin de 8H, les élèves participent à un camp dont ils gèrent eux-mêmes l'organisation complète.

Abonnement aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises

Un abonnement annuel aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises (RMAF) est distribué au printemps à tous les élèves de 4H pour une validité dès l'été suivant.

Cet abonnement doit être précieusement conservé pour la journée de ski.

Evidemment, il peut (et devrait pouvoir 😊) être utilisé dans le cadre privé.

Pour toute information utile :

<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/faq--abonnement-annuel-des-remontees-mecaniques-alpes-fribourgeoises-rmaf-pour-les-eleves-de-4h.pdf>



Prophylaxie dentaire

Le service dentaire scolaire est un service de l'Etat, à disposition de tous les enfants en âge de scolarité.

Son but est de promouvoir une hygiène dentaire saine, à raison d'un passage par année dans chaque classe. Elle s'assortit de mesures prophylactiques et préventives de la carie.

Collations

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.

Conseils pour un dix-heures ou un goûter équilibré de Promotion Santé Suisse :

https://www.sge-ssn.ch/media/conseils_dix_heures_fran%C3%A7ais.pdf



Clinique dentaire

Chaque année, la clinique dentaire dessert notre commune. Ce contrôle est payant.

Prochain passage : 15 avril et 9 mai 2025 ; les détails vous parviendront ultérieurement.

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants bénéficient de ce service sont priés de fournir une attestation de leur médecin dentiste privé. Les parents sont dans l'obligation de faire exécuter à leurs frais les traitements indiqués par le médecin dentiste en recourant soit à celui-ci, soit à un médecin dentiste de leur choix.

Nous tenons cependant à préciser que le service dentaire scolaire pratique un tarif préférentiel et que la commune subventionne ces soins.

Service dentaire :  026 305 86 94

Education sexuelle

En collaboration avec le Centre fribourgeois de santé sexuelle (<https://www.fr.ch/dsas/cfss>), la commune de Neyruz propose des cours d'éducation sexuelle. Au cours de l'année scolaire, une information adaptée à leur âge est proposée aux élèves de 2^H, 6^H et 8^H. Des entretiens relatifs à la prévention des abus sexuels ont lieu pour les classes de l'école enfantine.

Auparavant, les parents concernés auront la possibilité de rencontrer les animatrices spécialisées.



Verrues

Il est nécessaire de contrôler régulièrement les pieds de votre enfant et de soigner rapidement les verrues éventuelles. Un élève ayant des verrues peut prendre la douche après la leçon d'éducation physique, mais il doit porter des sandalettes en plastique ou des chaussettes spéciales vendues en pharmacie.

Epidémie de poux

Il n'est pas rare qu'une épidémie de poux se déclare durant l'année. C'est pourquoi si vous deviez découvrir la présence de poux ou de lentes chez votre enfant, nous vous demandons impérativement de le traiter et d'en informer son enseignant. Suite aux divers conseils de

professionnels, nous vous recommandons d'utiliser le shampoing **Hedrin** que vous pourrez acheter en pharmacie.

http://www.fr.ch/smc/fr/pub/medecine_scolaire/poux_et_gale/poux.htm





Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
 - . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} - 8^e et 15^e jour)

En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de toute la famille
- Acheter un autre produit anti-poux, (*malathion, perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^e - 15^e jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti-poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



Comment les rechercher?
Sur toutes les têtes de la famille:

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie): en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essuyer le peigne sur un papier ménage pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux



Cours de langue et culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.



Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un spécialiste reconnu par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm



TSS (travailleur social en milieu scolaire)

Un bon climat scolaire influence de façon positive la qualité des apprentissages. La législation scolaire lui a donné une grande importance dès 2014 en mettant à disposition des écoles plusieurs outils, dont la médiation scolaire et le travail social en milieu scolaire. Ces deux dispositifs offrent conseil et soutien aux écoles, aux élèves et aux familles dans des situations socialement difficiles. Ils facilitent également l'intégration sociale des élèves et le développement d'un environnement propice aux apprentissages.

Lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé un concept de médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H du canton de Fribourg.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, un travailleur social est attaché à 70% à l'arrondissement 4 dont fait partie la Commune de Neyruz. En principe, M. Luc Sciboz est présent à Neyruz les lundis et jeudis.

(☎ 026 916 15 69 - @ luc.sciboz@edufri.ch).

Services auxiliaires (SLPPI)

Le cercle scolaire de Neyruz est doté d'un service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité (www.slppli.ch). Ces services sont abordés ci-dessous ; ils ont pour but d'aider les élèves en bas âge préscolaire et scolaire.



Service de psychologie

La psychologue en milieu scolaire analyse les situations problématiques de l'enfant en intégrant dans sa démarche le contexte familial, scolaire et social. Suite à cette analyse, elle peut proposer divers types d'intervention.

Ce service est assuré par Mme Delphine Meuwly, ☎ 026 916 15 63.

Service de logopédie

La logopédiste s'occupe de la prévention, de l'évaluation, du traitement des troubles du langage oral et écrit (fonction de communication et d'expression de la pensée), ainsi que de la voix chez l'enfant.

Ce service est assuré par Mme Florence Faucon, ☎ 026 916 15 64.

Service de psychomotricité

La psychomotricienne travaille avec les enfants qui expriment un malaise à travers leur corps : le corps dans ses aspects fonctionnels (support de nos ajustements moteurs), expressifs (support de nos émotions) et relationnels (support des échanges avec le monde extérieur).

Ce service est assuré par Mme Sandra Bonnard, ☎ 026 407 38 63 ; sa salle se trouve à Villars-Vert (Villars-sur-Glâne).

Pedibus

Des parents s'organisent entre eux. Ils accompagnent les enfants qui se rendent ainsi à pied à l'école. Les lignes sont adaptées en fonction des besoins. La commune encourage le développement de lignes Pedibus.



ENVIE QUE VOTRE ENFANT DEVIENNE UN SUPER PIÉTON? ALORS PENSEZ AU PEDIBUS! C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA MARCHE COMME UN VRAI BUS, MAIS À PIED.

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



Pour une mobilité durable 

Ligne	Responsable	Téléphone
Pommiers-Cerisiers-Dailles	Carina Couto	076 410 41 21
PediMarchet	Emilie Dumas	078 837 52 58

Les détails sont disponibles sur le site de l'école.

Le 20 septembre 2024 aura lieu la « Journée internationale à pied à l'école » : l'occasion rêvée de célébrer les bienfaits de la mobilité active pour la santé ! Aller à l'école à pied ou à vélo : c'est bon pour le corps et pour la tête. Et si tout le monde s'y met, on réduit la pollution et les risques d'accidents aux abords des écoles.

Accès à l'école

Par mesure de sécurité, les parents qui se rendent à l'école en voiture sont priés d'emprunter la route d'Onnens et de déposer leur/s enfant/s **dans la partie inférieure** du parking du complexe communal afin de laisser les places disponibles pour les personnes qui viennent travailler. Merci.



Attention : il convient d'adapter votre vitesse à proximité de l'école compte tenu du nombre important d'élèves sur le trajet.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de déposer les enfants devant le bâtiment de l'administration communale ou devant l'église**, ceci dans le but d'assurer une sécurité optimale pour les enfants arrivant à pied à l'école.

Durant les horaires scolaires, les skates, rollers et trottinettes sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Nous demandons aux enfants de ne pas utiliser sans raison le bouton de commande d'arrêt et d'attendre le feu vert piéton pour traverser la chaussée.

Pour traverser la route cantonale, il est obligatoire d'utiliser les passages piétons sécurisés par les feux et en aucun cas les passages vers le bancomat et du débouché de la route des Simon.

Sécurité routière

Veuillez vous référer au message de la police cantonale, disponible sous le lien suivant :



<https://neyruz.friweb.ch/fr/education-routiere>

TRANSPORT À PIED ET EN TROTTINETTE : CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux !

Afin de développer l'autonomie de chaque enfant et de favoriser les échanges avec ses camarades, nous encourageons chacun à se rendre à l'école à pied ou avec le bus. La voiture familiale doit rester une solution exceptionnelle.

A PIED

Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;

✓ Attirez son attention sur les dangers possibles ;

✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;

✓ Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ECOUTER.

✓ Aux arrêts de bus et en bordure de route : ne pas jouer (à s'attraper, avec un ballon).

Pour la sécurité des plus petits, des triangles fluorescents puis des gilets sont distribués aux enfants.

Il est important que les élèves le portent chaque jour, idéalement jusqu'en fin de 4H.

EN TROTTINETTE

La loi autorise l'utilisation de la trottinette comme moyen de transport. Cependant, nous déconseillons vivement son emploi sur le chemin de l'école. Le BPA (bureau de prévention des accidents) ainsi que le TCS (Touring club Suisse) donnent de nombreuses recommandations :

<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/brochures-publications/education-routiere-securite/trottinette.php>



<https://www.bfu.ch/fr/conseils/securite-a-trottinettes-et-cie>

Les risques encourus à vélo ou en trottinette sont de la seule responsabilité des parents. Afin d'être bien visibles nous recommandons aux élèves de porter un gilet fluorescent.

Les vélos et les trottinettes doivent être parkés au parking à vélo, sur le côté de l'école, en face du Bâtiment communal. Comme les planches à roulettes, ou patins, ils sont interdits dans le périmètre scolaire habituel.

Objets trouvés

Les objets trouvés sont consignés dans une caisse disposée sur les gradins à l'entrée du bâtiment. Cette caisse est vidée avant chaque période de vacances et son contenu donné à la Croix-Rouge.

Pour les affaires oubliées ou perdues à la salle de gym, vous pouvez vous adresser au concierge, M. Gilbert Defferrard ☎ 079 250 99 52, au plus tard jusqu'à 18 heures.

Il est toujours plus facile de retrouver un propriétaire si ses nom et prénom sont inscrits sur l'objet ou le vêtement.

Devoirs accompagnés

Les devoirs accompagnés sont mis en place par la commune de Neyruz. Ils sont prévus pour les enfants allophones ou ayant des difficultés scolaires.

Les séances se déroulent le lundi et le mardi de 15h25 à 16h40.

Les devoirs accompagnés sont payants. Une somme de CHF 3.00 par séance est facturée aux parents.

Sur demande des enseignants et avec l'accord des parents, les enfants sont inscrits en début d'année scolaire. Toutefois, une inscription durant l'année est possible en fonction des besoins de l'enfant.

Bibliothèque scolaire

Située au dernier étage du bâtiment scolaire, la bibliothèque Terre-Lune vous propose un vaste choix d'ouvrages en littérature enfantine et jeunesse (albums, romans, BD, documentaires, DVD et un large choix de mangas).

Bien qu'elle soit principalement scolaire, elle est également communale et accueille parents, ados et enfants d'âge préscolaire de Neyruz et des communes environnantes, durant les heures d'ouverture au public.

L'inscription et le prêt sont gratuits pour les personnes domiciliées dans la Commune de Neyruz et s'élèvent à CHF 20.00 pour les citoyens d'autres communes.

Notre bibliothèque organise des ateliers pour les enfants de 1^H à 8^H, ainsi que des activités pour les préscolaires et les familles : ateliers « Né pour lire », contes à la forêt, Biblioweekend, conférences, ...

La bibliothèque est ouverte à tous, selon les horaires suivants, durant la période scolaire :

BIBLIOTHEQUE	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	15h15 à 16h00
Mercredi	Fermé	13h30 à 15h30
Jeudi	Fermé	15h15 à 16h00
Samedi	09h00 à 11h00	Fermé

Pendant les vacances scolaires, l'ouverture du samedi matin est maintenue.

Durant l'été, la bibliothèque sera ouverte les samedis matin de 9h à 11h.

La fermeture estivale sera de deux semaines seulement, les samedis 3 et 10 août 2024.

La bibliothèque accepte volontiers les dons de livres en bon état et qui n'intéressent plus vos enfants. D'avance, merci.

Le personnel de la bibliothèque aura grand plaisir à vous accueillir !

La responsable durant les heures d'ouverture est Mme Francisca Barros Berlendis

☎ 026 916 15 65

@ bibliotheque.terrelune@neyruz.ch



Pour toute information supplémentaire (règlement, catalogue, par exemple) :

<https://www.neyruz.ch/vivre-a-neyruz/bibliotheque-et-ludotheque>

Suivez-nous sur  et  « BibliothequeTerreLune »

Accueil extra-scolaire

L'AES "Le P'tit Bonheur", à l'Impasse du Chêne 8, vous propose une solution de garde pour vos enfants en âge scolaire, de la 1H à la 8H.

Il dispose de deux spacieux appartements en rez-de-jardin, avec accès direct depuis l'école dans les immeubles de la Neyruzienne.

La directrice est Mme Corinne Vimal  079 562 31 90  aes@leptitbonheur.ch

Pour toute information supplémentaire :
<https://leptitbonheur.ch/accueil-extra-scolaire/>



Activités extra-scolaires et sportives

La Commune de Neyruz est riche de sociétés sportives, culturelles et de loisirs. Vous trouverez certainement votre bonheur en cliquant sur les liens suivants :

<https://www.neyruz.ch/vivre-a-neyruz/societes-sportives>



<https://www.neyruz.ch/vivre-a-neyruz/societes-culturelles-et-de-loisirs>



Travailleur social de rue

Début 2022, le Conseil communal avait mandaté l'Association d'utilité publique REPER (<https://www.reper-fr.ch/>) de réaliser une expertise sur la situation des jeunes de Neyruz. Il ressortait de ce travail différentes interventions possibles. C'est ainsi que le 1er janvier 2023, le mandat de travail social de rue mené par Arnaud Frossard a débuté.

( 077 269 45 03 -  arnaud.frossard@reper-fr.ch).



Index

Abonnement aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises	21
Accès à l'école	26
Accueil extra-scolaire	30
Activités extra-scolaires et sportives	30
Activités sportives	20
Alternance (3-4H)	8
Bibliothèque scolaire	29
Bulletin scolaire	18
Calendrier de l'éducation physique et sportive (EPS)	9
Calendrier des AC	11
Calendrier des cours de natation pour les 2H à 8H	9
Calendrier scolaire (vacances et congés) et autres dates connues	6
Carnaval	7
Catéchisme – responsables	20
Chaperon Rouge	31
Classes – titulaires	13
Clinique dentaire	22
Collations	21
Compensation des désavantages	24
Congé – demande	19
Conseil des parents	16
Contacts utiles	15
Cours de langue et culture d'origine (LCO)	23
Devoirs accompagnés	28
Devoirs	18
Dispense d'enseignement religieux confessionnel	20
Education sexuelle	22
Epidémie de poux	22
Horaire journalier classes enfantines (1H et 2H)	7
Horaire journalier classes primaires (3H à 8H)	8
Jours joker	19
Maladie	11
Marche de rentrée	5
Matériel et fournitures scolaires	17
Notes personnelles	31
Objets trouvés	28
Pedibus	26

Présence des parents dans le périmètre scolaire	12
Prophylaxie dentaire	21
Règles de vie de l'école et conséquences	14
Relations enseignants – parents	12
Rentrée scolaire	5
Retards	11
Sécurité routière	27
Service de logopédie	25
Service de psychologie	25
Service de psychomotricité	25
Services auxiliaires (SLPPI)	25
Téléphones portables et montres connectées	18
Tenue vestimentaire	17
Travailleur social de rue	30
TSS (travailleur social en milieu scolaire)	24
Verrues	22